

Communiqué de presse

Remboursement de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel de 600 millions d'euros (dont 403,3 millions d'euros sont en circulation) émis en 2015 (ISIN FR0012650281)

Roissy (France), le 1^{er} septembre 2020 – Air France-KLM a décidé de procéder au remboursement de la totalité des obligations subordonnées perpétuelles émises en 2015 restant en circulation (code ISIN FR0012650281 - les « Obligations »), soit un montant nominal total de 403,3 millions d'euros, conformément aux dispositions du paragraphe 5(b) (Optional Redemption) des modalités des Obligations.

Le remboursement anticipé sera effectué le 1^{er} octobre 2020 au pair, soit 100 000 euros par Obligation, majoré du coupon couru depuis la dernière date à laquelle les intérêts au titre des Obligations ont été payés (soit le 1^{er} octobre 2019) jusqu'à la date du remboursement anticipé (inclusive).

Ce remboursement anticipé s'inscrit dans la politique de maîtrise des frais financiers du Groupe. Air France-KLM entend par ailleurs mettre en œuvre des mesures de renforcement de ses fonds propres et quasi-fonds propres d'ici mai 2021, si les conditions de marché le permettent.

Le prestataire habilité chargé du service financier des Obligations est BNP Paribas Securities Services – Les Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin – France.

Relations Investisseurs

Olivier Gall
+33 1 49 89 52 59
olgall@airfranceklm.com

Wouter van Beek
+33 1 49 89 52 60
Wouter-van.Beek@airfranceklm.com

Service de presse

+33 1 41 56 56 00